Commune de Saint-Galmier

EXTRAIT

DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2021

(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe DENIS, Maire :

- Adopte à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 7 juillet 2021.
- ➤ Approuve, à la majorité, la nouvelle répartition des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers délégués à compter du 1^{er} octobre 2021.
- Décide, à l'unanimité, de la création de postes.
- ➤ Décide, à l'unanimité, de proroger le poste d'agent plurifonctionnel dans les écoles primaire et maternelle publiques dans le cadre d'un dispositif « Contrat Parcours Emploi Compétences ».
- > Approuve, à l'unanimité, l'avenant n° 1 à la convention d'adhésion à la plateforme d'instruction des Autorisations de Droits des Sols.
- > Approuve, à l'unanimité, la convention d'objectifs entre la commune et l'association crèche multi-accueil « Les Petits Galopins »
- > Approuve, à l'unanimité, la convention d'objectifs entre la commune et l'Association des Familles
- ➤ Approuve, à l'unanimité, les nouveaux tarifs des repas servis dans les cantines scolaires publiques, applicables au 1^{er} janvier 2022.
- > Approuve, à l'unanimité, le nouveau règlement intérieur des cantines scolaires ainsi que celui des accueils périscolaires.
- > Prend acte de la présentation du rapport annuel présenté par la SAS Casino Le Lion Blanc.
- ➤ Emet, à l'unanimité, un avis favorable à la demande de renouvellement de l'autorisation des jeux présentée par la SAS Casino Le Lion Blanc.
- > Approuve, à l'unanimité, l'avenant n° 3 à la convention de délégation de service public pour la gestion des foires et marchés actant l'annulation complète de la redevance 2020 de la Société MOUNIER et Associés, du fait de la non organisation de la foire de la Sainte-Catherine en 2020.
- ➤ Prononce, à l'unanimité, l'admission en non-valeur de la totalité des sommes détaillées sur l'état présenté par la trésorerie, soit la somme de 6.82 €.
- Approuve, à l'unanimité, la Décision Modificative n°1 du budget 2021.
- ➤ Approuve, à l'unanimité, la neutralisation budgétaire, au titre de l'exercice 2021, de l'amortissement des subventions d'équipement versées pour un montant total de 158 181.10 €.
- ➤ Approuve, à l'unanimité, la proposition de création d'un parcours connecté via l'application Form'City pour un montant de 3 000 € pour 3 ans.

- > Approuve, à l'unanimité, les tarifs et cautions des locations des salles municipales pour l'année 2022.
- ➤ Fixe, à l'unanimité, à compter du 1^{er} octobre 2021, les tarifs de location de matériel municipal aux baldomériens pour l'organisation de manifestation à caractère privé.
- > Prend acte des décisions du Maire.

Le Maire, Philippe DENIS.